

Haut-Jura Saint-Claude

Règlement Mushers / Pistes partagées



www.haut-jura-saint-claude.com



Chiens de Traîneaux
Sleigh Dogs
Hundeschlitten

📷 — Stéphane Godin

Aire d'accueil

L'aire d'accueil est située à 800m du village de La Pesse, en direction d'Oyonnax, au lieu-dit Terre Blanche.

Un chalet en bois rond est mis à votre disposition avec toilettes et salle hors-sac.

Nous vous remercions de laisser les équipements propres à votre départ et de bien refermer la porte du chalet (risque de gel). Aucun câble ne devra être tendu en travers du parking afin d'éviter tout arrachage lors du déneigement. Des bornes électriques sont à votre disposition de part et d'autre du parking.

Stationnement

Le stationnement des véhicules doit impérativement se faire en épi, sur le parking mushers. L'installation de la stake-out doit se faire en dehors de l'aire d'accueil.

Les déjections canines devront être ramassées au fur et à mesure et évacuées dans la cuve prévue à cet effet. (uniquement des déjections : pas de papier, paille, sac plastique...).

Il est interdit de mettre de la paille sur la stake-out, afin de parer au développement des parasites et pouvoir conserver la couche neigeuse.

Selon l'arrêté municipal en vigueur, les chiens doivent être dans les véhicules de 22h à 8h. Aucun chien n'est accepté en stake-out ou en remorque pour la nuit dans le village. Seul le parking de l'aire d'accueil est prévu à cet effet.

Le bivouac est interdit sur les pistes destinées aux traîneaux à chiens.²



© — Sophie Balaska

Pass

Le pass d'accès aux pistes dédiées à la pratique du traineau à chiens est obligatoire. Il permet de participer à l'entretien des pistes et des équipements.

Votre participation contribue ainsi à maintenir les différentes prestations qui vous sont proposées et d'en améliorer la qualité.

La Communauté de Communes est chargée de percevoir la redevance.

Les pass d'accès sont en vente au Bureau d'information touristique, situé au centre du village à La Pesse.

Pistes partagées

Les pistes sont ouvertes de 9h à 17h.

Les pistes de ski de fond sont interdites aux attelages de chiens.

Pistes accessibles aux piétons, raquettes, skieurs, randonneurs nordique, chiens de traîneaux.

- Linéaire Lajoux <-> Les Moussières
- Terre blanche - 5 km
- Cernétrou - 8 km
- Roches d'Orvaz - 15 km
- Molunes - 4,7 km

Faire attention aux autres pratiquants.

Responsabilité

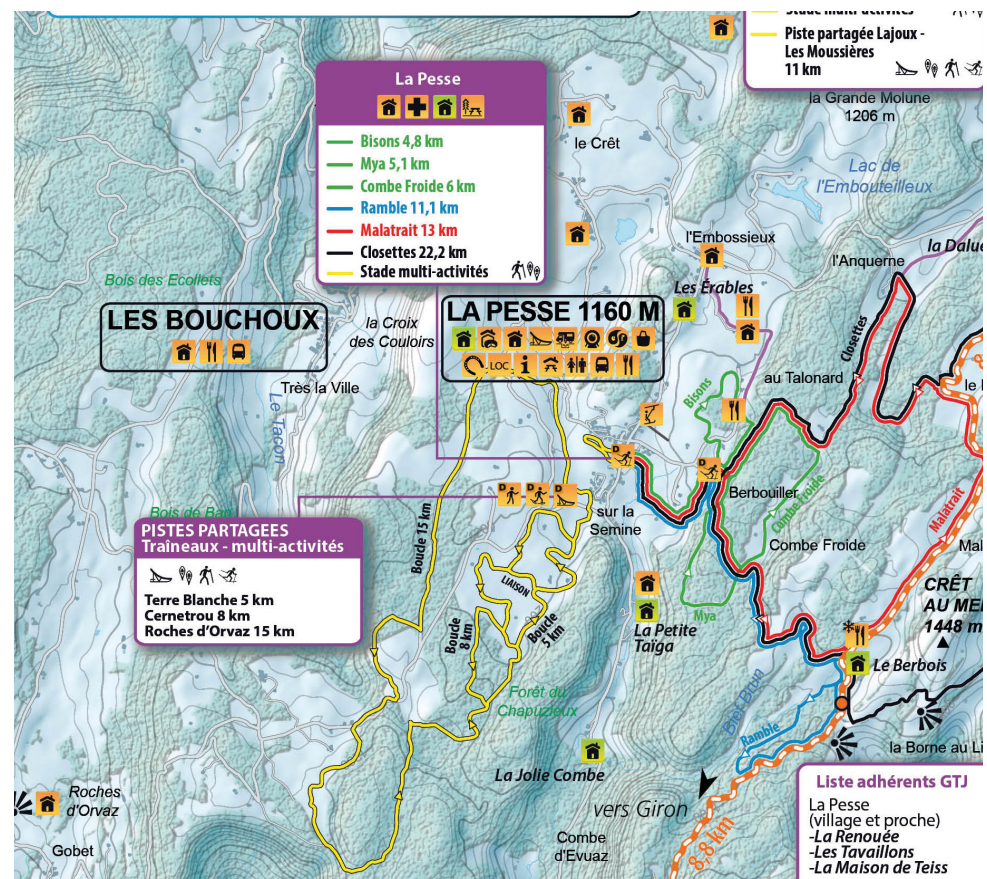
Les mushers doivent posséder une responsabilité civile spécifique ou une licence fédérale. Les chiens doivent avoir tous les vaccins demandés en course (CHPRL et toux du chenil) et être identifiés (tatouage ou puce électronique).

Les mushers devront prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et s'assurer contre tout incident éventuel.

Chaque propriétaire devra être maître de son attelage et du comportement de ses chiens attelés ou non.

Le règlement d'utilisation du site est affiché à l'entrée du chalet. Vous devez vous y conformer.

Plan de pistes



Informations pratiques

. Suivez les pistes jalonnées (plan ci-dessus)

. Respectez le sens de circulation.

. Attention aux traversées de la route D25 après votre départ du site ou si vous empruntez la boucle 15 km.

A noter :

* Le tracé de certaines pistes peut faire l'objet de modifications en fonction des conditions météo, de neige, damage, compétitions...

* L'accès aux pistes peut être interdit.

Chaque musher est maître de son attelage et du comportement de ses chiens. Il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et s'assurer contre tout incident éventuel.

Vous évoluez dans un environnement naturel et dans l'enceinte du Parc naturel régional du Haut-Jura : merci de respecter l'environnement.

Tarifs

Catégorie	Séance	2 Jours *	Hebdo **	Saison
Chiens Amateur	17,00 €	30,00 €	80,00 €	194,00 €
Chiens Professionnel Baptême ou équivalent 12 chiens initiation	55,00 €			365,00 €
Chiens Professionnel Baptême ou plus de 12 chiens initiation				730,00 €

* Jours entiers consécutifs - ** 7 jours entiers consécutifs

Contacts

GESTIONNAIRE DU DOMAINE

Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude
13 bis Boulevard de la République - 39200 Saint-Claude
03 84 45 89 00 - contact@hautjurasaintclaude.fr

SECOURS URGENCE

18 & 112

VENTE DES REDEVANCES / INFOS TOURISME

Bureau d'information Touristique
10 rue de l'Epicéa - 39370 La Pesse
03 84 45 34 24 - contact.ot@hautjurasaintclaude.fr

INFO PISTES

www.saint-claude-haut-jura.com/enneigement-haut-jura

